Index égalité



L'Index de l'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. Lorsque des disparités salariales sont constatées, des mesures de correction doivent être prises.

La note globale obtenue pour l'index égalité femmes-hommes de 2022 est de 82/100.

Les résultats par indicateur sont :

- Ecart de rémunération : 37/40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les hommes et les femmes : 25/35
- Pourcentage de salariées augmentées au retour du congé maternité : 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10